



REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

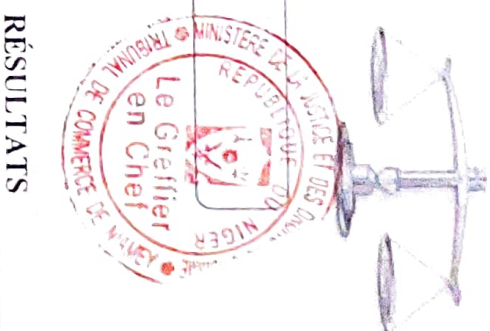
COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE CONCILIATION ET CONTENTIEUSE DU 04 MARS 2025

Président : Almou Gondah
Juges Consulaires : 1. Sahabi Yagi
2. Maimouna Idi

Greffière : Me Nafissatou Abdou

N° RG DEMANDEUR(S)

DEFENDEURS(S)



CONCILIATION

RÉSULTATS

AFFAIRES

01 75/25 MOOV Africa Niger S.A Garage Wantara Technique

Renvoie devant le juge Kolo Boukar
pour tentative de conciliation.

02 70/25 Sakka International Limited Mr Abdoulaye Issoufou

Renvoie devant le juge Kolo Boukar
pour tentative de conciliation.

CONTENTIEUX (AFFAIRES DU JOUR)

18/25 Thabit Engineering SARLU China Shondong International Niger
CO.LTD SARLU

Délibéré au 25 Mars 2025

01

02 567/24 Société BCM Niger S.A Pharmacie des Arènes SARLU

Délibéré au 25 Mars 2025

03 42/25 Mr Abdou Gozayé Mr Wazam Samari

Délibéré au 25 Mars 2025

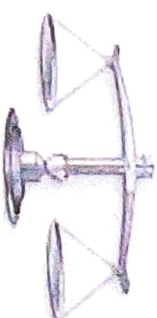
04 29/25 Niger Télécom Zamani Télécoms

Délibéré au 25 Mars 2025

AFFAIRES EN DELIBÉRÉ



REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



01 33/22 Mr Boubacar Idé
02 217/22 Abouzeidi Sidi
Société Agence Emergence

519/21 SNAR-Leyma
Mme Habiba Oumarou

Délibéré Prorogé au 11 Mars 2025
Délibéré Prorogé au 11 Mars 2025

Le Tribunal

Statuant publiquement, contradictoirement, en matière d'injonction de payer, en premier et dernier ressort ;

- Reçoit la SNAR-Leyma en son opposition ;
- Rejette les moyens d'irrecevabilité et de nullité de l'acte de signification de l'ordonnance d'injonction de payer ;

- Constate au fond, que la créance principale réclamée par Madame Habiba Oumarou a été payée par la SNAR-Leyma ;

- Dit par conséquent que la demande en recouvrement est devenue sans objet et donne acte aux parties de la transaction intervenue entre elles ;

- Condamne la SNAR-Leyma aux dépens ;

Avertit les parties de leur droit de se pourvoir en cassation devant la CCJA dans un délai de deux (02) mois à compter de la signification ou notification de la présente décision au greffe de ladite cour

03

Niamey, 04 Mars 2025

LE GREFIER EN CHEF

